

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1424 portant autorisation d'exhumation et de transfert des restes mortels du sergent-chef Talata (Jean-Paul).

n° 1424

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
23 novembre 1953

Numéro JO  
n° 14 du 01/12/1953

Date du numéro  
1 décembre 1953

### TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels du sergent-chef Talata (Jean-Paul), décédé en 1945 et inhumé au cimetière de Djibouti, seront transférés au cimetière de Morisy, canton de Maromandia, district de Bricka ville (Madagascar). Les dépenses occasionnées par ce transfert seront réglées par les soins du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre.